

Protégez les jeunes contre les abus

Nous aimons penser que nos églises sont des endroits sûrs, à l'abri des prédateurs sexuels, mais elles ne le sont pas. Partout dans le monde, des églises de toutes les tailles sont confrontées à cette réalité déchirante. Si votre église n'a pas adopté de politique pour assurer la protection des enfants (ou si elle n'applique pas celle qu'elle a déjà), encouragez ses responsables à travailler en collaboration avec un avocat pour en élaborer une ou mettre en application celle que vous avez. Une telle politique réduit non seulement les risques que des torts soient commis envers les jeunes, mais aussi les risques de malentendus et de fausses accusations contre les adultes qui travaillent parmi la jeunesse.

Il suffit de consulter les Écritures pour saisir l'importance que Jésus accordait aux enfants qui venaient à lui : Laissez les petits enfants venir à moi et ne les en empêchez pas... (Luc 18.16). Parce que la Bible est si claire sur ce point, il est impératif que l'église mette tout en œuvre pour offrir aux jeunes un cadre sûr où ils peuvent s'approcher de Jésus et grandir spirituellement.

L'abus en chiffres

Certains chrétiens ont du mal à croire que des jeunes de leurs églises puissent être abusés sexuellement. Nous devons toutefois être réalistes. Considérez les statistiques suivantes.¹

- > À peine 6 % des victimes d'abus sexuels en font le rapport à la police.
- > Environ 60 % des victimes d'agression ont moins de 17 ans.
- > 17 % des filles de moins de 16 ans ont vécu une certaine forme d'inceste.
- > 15 % des victimes d'abus sexuels sont des garçons de moins de 16 ans.
- > La moitié des agresseurs sont des personnes mariées ou en couple depuis longtemps.
- > 80 % des agresseurs sont connus de leurs victimes (parents ou amis).

¹ Source : www.sexassault.ca/statistics.htm

En outre, selon l'organisme canadien Victims of Violence, des études ont rapporté que des pédophiles peuvent agresser de 20 à 75 enfants durant leur « carrière », tandis que d'autres ont reconnu avoir fait jusqu'à 500 victimes.²

Se sensibiliser pour prévenir

La sensibilisation est un élément essentiel de la prévention des abus. On classe généralement les abus en trois grandes catégories : physiques, émotionnels et sexuels. Savoir reconnaître les indices des sévices nous aide à intervenir.

On parle d'**abus physique** lorsqu'une personne en violence une autre physiquement. Il est question d'**abus émotionnel** quand on blesse quelqu'un par des paroles dures ou humiliantes, des menaces, etc. Enfin, l'**abus sexuel** se définit comme un « geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. »³ L'abus sexuel englobe donc l'exposition à du matériel pornographique, les appels obscènes, l'exhibitionnisme, les commentaires de vive voix, etc.

On répertorie plusieurs **symptômes courants de la maltraitance sexuelle**.⁴

CERTAINS SYMPTÔMES PHYSIQUES

- > Lacérations et ecchymoses
- > Cauchemars
- > Irritation, douleur ou blessure au niveau de la zone génitale
- > Difficulté à uriner
- > Inconfort en position assise
- > Sous-vêtements déchirés ou tachés de sang
- > Infection transmissible sexuellement

CERTAINS SYMPTÔMES COMPORTEMENTAUX

- > Anxiété en approchant de l'église
- > Nervosité ou hostilité à l'égard des adultes
- > Malaise ou embarras par rapport à la sexualité
- > Simulation d'activités à caractère sexuel
- > Retrait des activités de l'église

² Source : www.victimsofviolence.on.ca

³ Source : www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca, italiques ajoutés.

⁴ Source : D'après *Reducing the Risk of Child Sexual Abuse*, Christian Ministry Resources (2003), programme chrétien visant la protection des enfants dans le cadre de l'église locale.

CERTAINS SYMPTÔMES VERBAUX, COMME LES ÉNONCÉS SUIVANTS

- > « Je n'aime pas... [nom d'un ouvrier de l'église]. »
- > « [Nom d'un ouvrier de l'église] me fait des choses quand on est tout seuls. »
- > « Je n'aime pas être tout seul avec... [nom d'un ouvrier de l'église]. »
- > « [Nom d'un ouvrier de l'église] a joué avec moi. »

Normes de conduite

En règle générale, quatre activités principales requièrent le respect de normes spécifiques.

1. VISITE ET COMMUNICATION AVEC LES JEUNES EN DEHORS DES ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

Rendre visite aux adolescents chez eux témoigne de l'affection et de l'intérêt que vous leur portez. C'est aussi une façon de mieux connaître leur situation familiale. Avant d'aller rencontrer un garçon ou une fille chez lui, informez-vous auprès de la direction de l'église pour savoir si vous respectez les normes à cet égard. Par exemple, dans bien des endroits, il faut d'abord obtenir la permission des adultes détenant l'autorité parentale avant de communiquer avec les jeunes ou de les voir en dehors du cadre habituel. Par ailleurs, **toutes les visites se font en équipes de deux**. Les mêmes principes s'appliquent s'il s'agit de faire une sortie (au restaurant ou ailleurs) ou de raccompagner un jeune à la maison. Un adulte ne devrait jamais être seul avec un ado.

2. SUPERVISION DES JEUNES

Les jeunes doivent faire l'objet d'une supervision adéquate en tout temps. Sachez combien d'adultes doivent être présents durant les activités et connaissez le ratio convenable adultes/adolescents et personnes de sexe masculin/sexe féminin.

Faites preuve de prudence lorsque vous passez du temps seul avec un garçon ou une fille.

Même un entretien « privé » ne devrait pas se dérouler en lieu clos. Il vaut mieux se placer à l'écart dans un local, loin des oreilles indiscrètes, mais à la vue de tout le monde. Si vous êtes dans un bureau, laissez la porte ouverte. **En veillant à ce que vos interactions soient toujours visibles, vous vous protégez aussi contre les fausses accusations d'abus.**

3. CONTACTS PHYSIQUES

Le toucher est un moyen important de valoriser, d'encourager, de consoler ou de féliciter. Cependant, **les contacts physiques peuvent être facilement mal interprétés et devenir déplacés.** Suivez la politique de votre église à cet égard.

En général, tapoter gentiment la tête, l'épaule, le dos, le bras ou la main est un geste acceptable et sûr, tout comme les *high-fives* (« tope là! ») et les poignées de main (pensez à toutes les variantes que les jeunes utilisent). Évitez les câlins et les étreintes « face à face » – optez plutôt pour les accolades « sur le côté » : on passe son bras autour des épaules de l'autre et on serre affectueusement. C'est toutefois la perception de l'autre qui importe le plus. Malheureusement, avec la hausse des sévices dans notre société, même les formes inoffensives de toucher peuvent troubler les victimes d'abus.

4. SIGNALEMENT DES ABUS

Dieu désire que nous prenions soin des jeunes et que nous les protégeons. Il peut arriver que vous soupçonniez des cas d'abus ou de négligence. Selon les lois de votre province ou de votre pays, **vous avez peut-être l'obligation de signaler vos soupçons aux autorités.** Communiquez vos préoccupations aux responsables du ministère. Ces derniers ont la responsabilité de connaître les exigences au sujet du signalement et devraient entreprendre les démarches nécessaires en accord avec la loi.